

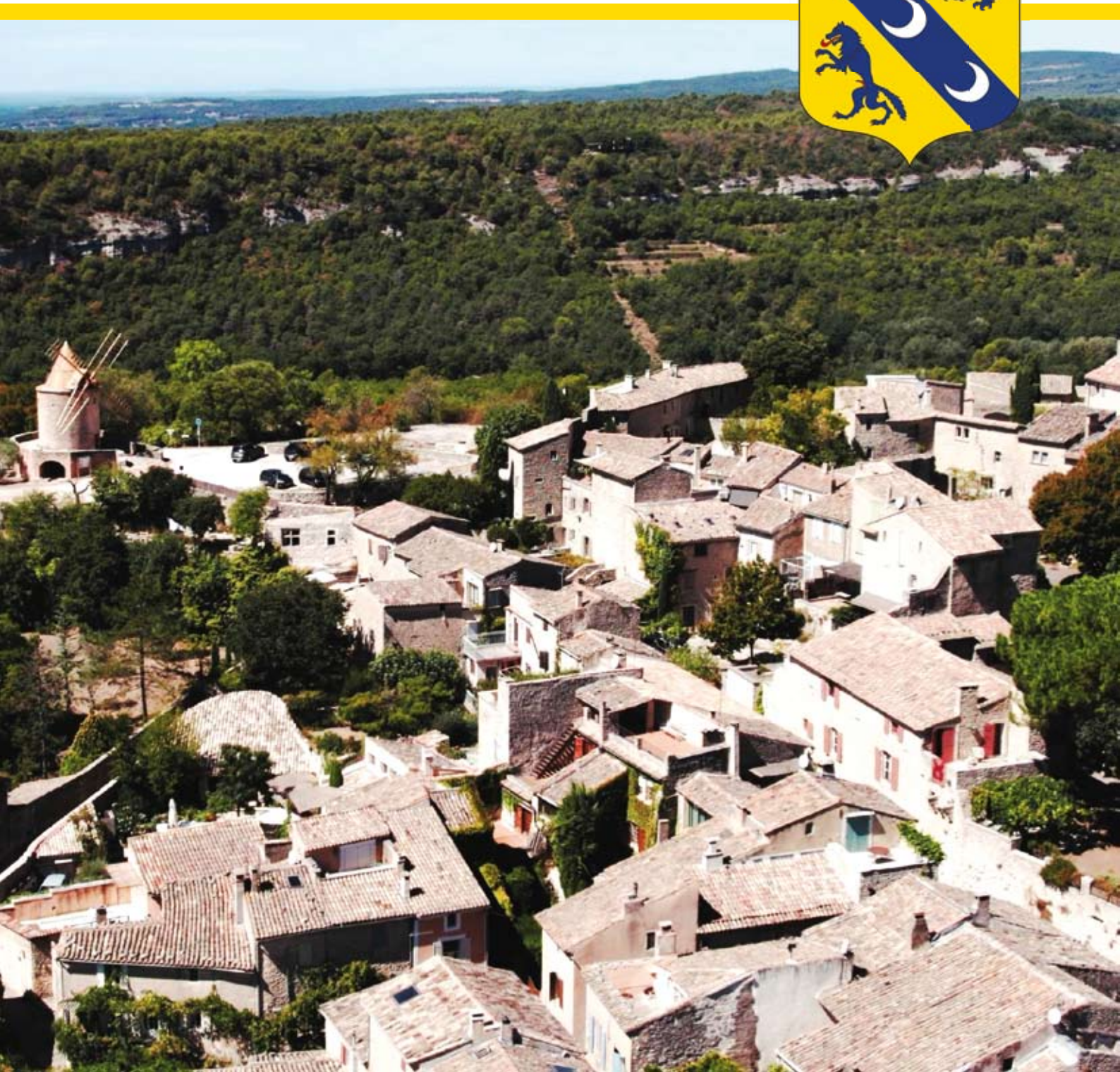
# Goult - Lumières et ses hameaux

Bulletin Municipal n°83 - Printemps / Été 2026

*Mairie de Goult*

*31 place Jean Moulin - 84220 GOULT*

*Tél. : 04 90 72 20 16 - [www.goult.fr](http://www.goult.fr)*



# Sommaire

## Vie locale

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Réunions .....             | 4  |
| Aménagements .....         | 18 |
| Les échos du village ..... | 20 |
| Les associations .....     | 22 |
| Zoom sur .....             | 25 |

## Informations

|                   |    |
|-------------------|----|
| Le Lien .....     | 26 |
| Urbanisme .....   | 27 |
| Généralités ..... | 28 |
| Annonces .....    | 30 |

## Culture

|                        |    |
|------------------------|----|
| Patrimoine .....       | 32 |
| À la médiathèque ..... | 33 |

## À votre attention

|                  |    |
|------------------|----|
| Allo?! .....     | 34 |
| État civil ..... | 35 |

### AVIS AUX ASSOCIATIONS

*Vous souhaitez publier un article dans le prochain bulletin municipal ?  
Merci de déposer vos documents signés à la Médiathèque Municipale.*

### Ont participé à ce numéro :



**Articles et photos :** La commission municipale «information et communication» (Christine FLORENT, Sophie MOLINAS, Francis ROCHE, Pierrick SANCÉ).

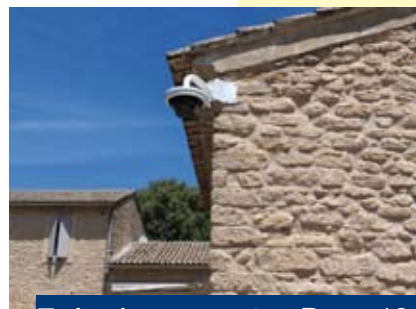
**Conception :** Sébastien FARGET

**Impression :** L'imprim à APT

Responsable de la publication : Mairie de Goult  
ISSN 3098-1603



Le CMJ - Page 17



Aménagements - Page 18



Ronde goultoise - Page 20



Le 8 mai 1945 - Page 25



## *Renouveau, dynamisme et solidarité*

*Lorsque j'ai été élue maire de Goult, j'ai ressenti une immense fierté, non seulement parce que c'était la première fois que les Goultois élisaient une femme comme première magistrate, mais surtout parce que ce choix symbolisait une volonté de renouveau.*

*J'ai toujours cru en l'importance de l'écoute, de l'empathie et de l'action collective qui sont des valeurs que je mets au service de notre village, mais je ne suis pas seule ! Ce qui fait la force de Goult aujourd'hui, c'est la synergie entre tous les acteurs qui œuvrent pour le dynamisme de notre village :*

*- Un conseil municipal composé d'élus soudés, chacun s'investissant pour le collectif en mettant sa compétence et son dévouement au service de notre village. C'est une équipe unie et complémentaire qui a toute ma confiance.*

*- Le personnel administratif qui apporte son expertise et sa rigueur dans la gestion de tous les dossiers : urbanisme, comptabilité, budgets, demandes de subventions...*

*- Les agents municipaux et un policier municipal qui, quotidiennement sur le terrain, garantissent la qualité de vie et la sécurité de chacun.*

*Être élue dans un village, c'est accepter une grande polyvalence des tâches quotidiennes : le matin l'on peut travailler sur un dossier lié à la santé ou l'urbanisme et l'après-midi échanger avec des administrés ou des associations ; cette diversité est plaisante et stimulante.*

*Au bout de trois mois, plusieurs actions furent déjà menées comme, par exemple, la préparation et l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement, la réorganisation de la circulation et du stationnement sur la partie haute du village (en gardant, bien sûr, le principe des parkings gratuits), la révision des conventions d'utilisation de l'espace public par les terrasses de nos commerçants.*

*Par ailleurs, nous travaillons beaucoup pour fournir un accompagnement administratif et volontaire afin que le projet de création du centre de santé de Lumières puisse se concrétiser. Ce serait un formidable atout pour notre village ! Enfin nous lançons les premières études concernant de grands projets comme la réhabilitation du centre Marie Mauron et le projet de la maison du béguinage.*

*Comme je l'avais promis, je reste proche des Goultois car je suis fondamentalement convaincue que cette proximité est indispensable pour identifier avec précision les points à corriger et ainsi pouvoir les traiter avec rapidité tout en respectant la législation !*

*Mon rôle de vice-présidente de la communauté de communes du pays Apt Luberon me permet également de faire entendre la voix de Goult à plus grande échelle sur le territoire. Ainsi je m'attache à défendre les intérêts de notre village tout en renforçant les liens avec nos communes voisines.*

*Je compte sur vous, habitants, associations, commerçants, agriculteurs et entrepreneurs pour que vous n'hésitez pas à me soumettre vos idées et suggestions. Elles nous seront précieuses et soyez sûrs qu'elles seront écoutées ! C'est ainsi qu'ensemble nous pourrons continuer à faire vivre notre village avec énergie et respect d'autrui.*

*Enfin, vous pouvez compter sur mon engagement pour œuvrer sans relâche afin que Goult soit un lieu de vie toujours plus dynamique et solidaire.*

*Christine FLORENT*



### Conseil municipal du 16 janvier 2026

**Etaient présents** : D. PERELLO, G. CHABAUD, M. CENCIARELLI, E. LAUGIER, M. CHABAUD, J. GUITON, JC DONGUY, F. ROCHE, M. DIDIER, H. CHABOWSKI, N. CARRARA, N. CLOCHARD.

**Pouvoirs** : E. DE TIMARY pouvoir à D. PERELLO, M. MICHEL pouvoir à M. CENCIARELLI,

**Absente** : F. PEZIERE

**Secrétaire de séance** : M. CENCIARELLI

#### 1/ APPROBATION DU PV DE REUNION DU 2 décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2/ Décision modificative relative au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et à la régularisation des centimes

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de l'exercice 2025 concernant le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales et une régularisation des centimes. Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

| Chapitre | Compte | Objet                       | Montant  |
|----------|--------|-----------------------------|----------|
| 014      | 739    | Dilico                      | +10 485€ |
| 014      | 739    | Régularisation des centimes | +14 374€ |
| 011      | 615213 |                             | -24 859€ |

*Vote à la majorité absolue des suffrages exprimés avec deux voix contre (Hervé CHABOWSKI et Jean-Claude DONGUY).*

#### 3/ Indemnité de résiliation de bail et transfert de la gestion de l'aire d'accueil de camping-cars au 1er mai 2026

Monsieur le maire rappelle les délibérations n°2018-5 du 25 janvier 2018 et n° 2025-47 du 29 septembre 2025 prises par le conseil municipal de Goult pour l'approbation du bail à construction conclu avec la SAS CAMPARK et pour l'acquisition de l'installation du matériel de l'aire de stationnement. Au terme du bail à construction, il a été convenu que la commune de GOULT donnait à bail d'une durée de 30 ans à la SAS CAMPARK, un terrain cadastré section H 496 lieudit les Virginières afin d'y réaliser et d'exploiter une aire de camping-cars de 39 places. En date du 22 octobre 2025 la commune a fait l'acquisition auprès du PNRL de parcelles longeant la véloroute, dont la parcelle H 496 supportant l'aire de camping-cars. Depuis 2021, 1ère année d'exploitation de l'aire par le preneur, la dynamique de l'offre n'a eu de cesse de progresser. L'aire d'accueil de camping-cars a ainsi trouvé sa place dans l'offre d'équipements touristiques de notre région.

Fort de ce résultat, la SAS CAMPARK nous a fait part de son désir de se recentrer sur son cœur de métier et de proposer à la commune de lui transférer la gestion de l'aire de GOULT. Ce transfert de gestion permettra à notre commune de disposer et de maîtriser un outil de sa politique de promotion touristique. Une expertise a été réalisée au mois de mai 2025 par le cabinet TOULOUZE-PONS portant sur l'évaluation de l'activité (analyse statistique de la fréquentation, analyse comptable des exercices 2021 à 2024) et sur la valeur de l'ensemble estimée à 309000 €. Monsieur le maire propose la résiliation du bail à construction moyennant une indemnité d'un montant de 300 000 €. La résiliation interviendra à compter du 1er mai 2026 et l'indemnité sera versée à compter de cette date. Il rappelle que le budget 2025 avait déjà inscrit cette opération dans sa section d'investissement. Cette opération, ainsi que les modalités de son application, fera l'objet d'un acte devant notaire.

*Vote à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

**4/ Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en place d'une sirène d'alerte à la population SAIP**

Monsieur le maire fait référence à la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025 relative à l'appel à projets communs DETR/DSIL/DSIL sur l'exercice 2026. La commune a un projet de remplacement de la sirène d'alerte à la population de la mairie. L'enveloppe financière globale est estimée à 23 140€ (honoraires maîtrise d'œuvre, étude et réalisation de diagnostics, travaux). Pour mener à bien cette opération, la commune de Goult a la possibilité de solliciter une aide financière de l'État au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2026. En effet, cette opération relève de la catégorie d'opérations prioritaires a2) « investissements voirie et équipements communaux et intercommunaux ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL          |                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant estimatif des dépenses HT         | 23 140€ (pose, fournitures, installation, mise en service)                           |
| Ressources prévisionnelles de l'opération | ETAT : DETR : 11570€ HT Taux : 50%<br>Part de la collectivité : 11570€ HT Taux : 50% |

*Vote à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

**5/ Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'installation photovoltaïque sur la toiture terrasse de la salle des fêtes**

Monsieur le maire fait référence à la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025 relative à l'appel à projets communs DETR/DSIL/DSIL sur l'exercice 2026. La commune a un projet d'installation photovoltaïque sur la toiture terrasse de la salle des fêtes. L'enveloppe financière globale est estimée à 29 376.90€ (frais de prestation et étude, travaux). Pour mener à bien cette opération, la commune de Goult a la possibilité de solliciter une aide financière de l'état au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2026. En effet, cette opération s'inscrit dans la catégorie d'opérations éligibles à savoir la transition énergétique - développement des énergies renouvelables. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL          |                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant estimatif des dépenses HT         | 29376,90€ (pose, fournitures, installation, mise en service, raccordement ENEDIS)          |
| Ressources prévisionnelles de l'opération | ETAT : DETR : 14688,45€ HT Taux : 50%<br>Part de la collectivité : 14688,45€ HT Taux : 50% |

*Vote à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

**6/ Questions diverses**

Monsieur le maire fait le point sur les travaux en cours :

- Extension mairie : le doublage et l'isolation intérieure sont terminées. Le carrelage du sous-sol est fait. La pose des faux-plafonds des bureaux est commencée.
- Lotissement du Grand Verger : après le bornage du géomètre, le personnel a procédé à l'arrachage de la haie située au nord pour permettre la création de la voirie. Une nouvelle haie sera plantée à la fin de l'aménagement.
- Installation de la vidéo protection : l'accord préfectoral obligatoire pour la pose des caméras est attendu pour la fin du mois.



### Conseil Municipal du 20 mars 2026

**Etaient présents :** FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, MOLINAS Sophie, LACAZE Matthieu, LE BERRE Anne-Laure, BOZON Grégory, DAMATO Patricia, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

**Etaient absents :** Mme Nancy RUIZ ayant donné procuration à Mme Françoise VIGNOLI, M. Abdelkader NAÏT ayant donné procuration à M. Laurent MINEL.

**Secrétaire de séance :** M. Pierrick SANCE

#### 1/ Délibération relative à l'élection du maire

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Mme Christine FLORENT est candidate à la fonction de maire. Au premier tour de scrutin (\*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu Mme Christine FLORENT : DOUZE (12) VOIX - Madame Christine FLORENT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

#### 2/ Délibération relative à la création des postes d'adjoints

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Goult étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4. Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

#### 3/ Délibération relative à l'élection des adjoints

La liste Goult à venir a obtenu 12 voix et est proclamée élue comme suit :

- 1er adjoint : ALLEMAND Gilles
- 2ème adjoint : VIGNOLI Françoise
- 3ème adjoint : MINEL Laurent.

*Vote à la majorité (12 voix pour, 3 blancs)*

### Conseil municipal du 2 avril 2026

**Etaient présents :** FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, NAÏT Abdelkader, MOLINAS Sophie, BOZON Grégory, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

**Etaient absents :** Mme Patricia DAMATO pouvoir à Mme Sophie MOLINAS - Mme LE BERRE Anne-Laure pouvoir à M. Matthieu LACAZE

**Absente excusée :** Nancy RUIZ

**Secrétaire de séance :** Matthieu LACAZE

#### 1/ Fixation des indemnités des élus

Suite à la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local qui revalorise les indemnités des adjoints et qui modifie le calcul de l'enveloppe indemnitaire (modification de l'article L2123-24 du CGCT) voici le barème applicable :



| INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES |                             |                               |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| POPULATION<br>(nombre d'habitants)                  | TAUX<br>(en % de l'IB 1027) | INDEMNITE BRUTE<br>(en euros) |
| de 1000 à 3499                                      | 55,7                        | 2289,56                       |

| INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE |                             |                               |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| POPULATION<br>(nombre d'habitants)                             | TAUX<br>(en % de l'IB 1027) | INDEMNITE BRUTE<br>(en euros) |
| de 1000 à 3499                                                 | 21,38                       | 878.83                        |

| POPULATION<br>(nombre d'habitants)                                                          | TAUX<br>(en % de l'IB 1027)                                       | INDEMNITE BRUTE<br>(en euros) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Ensemble des communes :<br>conseillers municipaux délégués<br>(art.L.2123-24-1-III du CGCT) | Indemnités comprises dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints |                               |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que le montant des indemnités de fonction des élus est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixé au taux suivant :

| Fonction                                  | Taux<br>Indice IM835 | Montant brut<br>Mensuel en € |
|-------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Maire                                     | 42,5%                | 1746,97                      |
| 1er adjoint                               | 16,8%                | 690,57                       |
| 2ème adjoint                              | 16,8%                | 690,57                       |
| 3ème adjoint                              | 16,8%                | 690,57                       |
| Conseiller municipal délégué aux finances | 6%                   | 246,63                       |

### 2/ Désignation des membres des commissions municipales

Madame le maire demande au conseil d'élire les membres des commissions municipales.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ELIT les membres des commissions communales :

Urbanisme et environnement : C.FLORENT, F.VIGNOLI, S.MOLINAS, A.NAÏT, M.CENCIARELLI

Travaux voirie et sécurité : C.FLORENT, G.ALLEMAND, A.NAÏT, E.LAUGIER

Patrimoine et culture : C.FLORENT, M.LACAZE, AL.LE BERRE, G.BOZON, F.ROCHE

Finances : C.FLORENT, G.ALLEMAND, L.MINEL, M.LACAZE, F.ROCHE

Sport, jeunesse, école : C.FLORENT, L.MINEL, P.SANCÉ, E.LAUGIER

Appel d'offres : C.FLORENT, G.ALLEMAND, A.NAÏT, E.LAUGIER

Associations : C.FLORENT, G.ALLEMAND, L.MINEL, G.BOZON, E.LAUGIER.



### 3/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le maire rappelle au conseil qu'aux termes des dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle des conseillers municipaux. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient donc de proposer à Monsieur le préfet de Vaucluse une nouvelle liste de membres, parmi laquelle il choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

| 1/ De proposer les commissaires titulaires suivants : | 2/ De proposer les commissaires suppléants suivants : |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| • C.FLORENT                                           | • F.R CRISTIANI                                       |
| • M.LACAZE                                            | • F.MEISEL                                            |
| • M.CENCIARELLI                                       | • G.MOLINAS                                           |
| • J. LE BERRE                                         | • J.MEYSSARD                                          |
| • F.VIGNOLI                                           | • L.MINEL                                             |
| • S. MOLINAS                                          | • M.ROUX                                              |
| • M.B.BOISSY                                          | • C.GONZALEZ                                          |
| • F.MAUREL                                            | • L.MOLINAS                                           |

### 4/ Délégations au Maire

Madame le maire expose au conseil municipal que celui-ci a la possibilité de déléguer au maire une partie de ses compétences, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il demande au conseil de lui confier des délégations dans un souci de bonne administration communale, pour la durée de son mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de confier au maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 90 000€ ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;



- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs de toute nature qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges pendant toute la durée de son mandat (article L.2122-22.9e du code général des collectivités territoriales).
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15 De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€
- 16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€ ;
- 19° D'exercer l'exercice des droits de préemption défini par les articles L.213-3, L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 20° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 22° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 23° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 24° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 25° D'ouvrir et d'organiser par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement la participation du public si elle est ouverte par le Conseil municipal ;
- 26° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Vote à l'unanimité.



### 5/ Désignation des membres du Comité d'Action Sociale (C.A.S.)

Madame le maire demande au conseil d'élire les membres du comité d'action sociale (CAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL élit les membres présents et représentés du comité d'action sociale suivants:

C.FLORENT, F. VIGNOLI, N. RUIZ, P. DAMATO, E. FARGET, C. MAUREL.

*Vote à l'unanimité.*

### 6/ Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux

Madame le maire demande au conseil d'élire les délégués auprès des syndicats intercommunaux

LE CONSEIL MUNICIPAL élit les membres présents et représentés des syndicats intercommunaux suivants :

- Parc du Luberon : L. MINEL, G. BOZON
- Sirtom : G. ALLEMAND, F. VIGNOLI
- Syndicat des eaux Durance Ventoux : G. ALLEMAND, S. MOLINAS
- Syndicat intercommunal Rivière Calavon- Coulon : C. FLORENT, F. VIGNOLI
- Syndicat Énergie Vaucluse : G. ALLEMAND, G. BOZON
- Syndicat mixte forestier : F. VIGNOLI, L. MINEL.

*Vote à l'unanimité.*

### 7/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le maire demande au conseil d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres

LE CONSEIL MUNICIPAL élit les membres présents et représentés de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

- C.FLORENT, G. ALLEMAND, A. NAÏT, E. LAUGIER.

*Vote à l'unanimité.*

### 8/ Élection d'un correspondant défense

Madame le Maire demande au Conseil d'élire un correspondant défense

LE CONSEIL MUNICIPAL élit le correspondant défense suivant :

- G. ALLEMAND titulaire
- L.MINEL suppléant.

*Vote à l'unanimité.*

### 9/ Élection d'un correspondant incendie secours

Madame le Maire demande au Conseil d'élire un correspondant incendie secours

LE CONSEIL MUNICIPAL élit le correspondant incendie secours suivant :

- Laurent MINEL.

*Vote à l'unanimité.*



### **10/ Élection d'un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale**

Madame le maire demande au conseil d'élire un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL élit le délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS) suivant :

- Christine FLORENT titulaire
- Sophie MOLINAS suppléante.

*Vote à l'unanimité.*

### **11/ Élection d'un délégué auprès de l'équipe mobile académique de liaison et d'animation**

Madame le maire demande au conseil d'élire un délégué auprès de l'association ÉMALA.

LE CONSEIL MUNICIPAL élit les délégués ÉMALA suivants :

- Éric LAUGIER titulaire
- Laurent MINEL suppléant.

*Vote à l'unanimité.*

### **12/ Convention de groupement de commande pour la réalisation de marchés publics d'assurances**

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L.2113-8 précisant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-3 II, relatif à la commission d'appel d'offres compétente dans le cadre d'un groupement de commande,

Considérant que la volonté de la communauté de communes et de certaines communes membres de mutualiser leurs moyens afin de réaliser un marché public d'assurances à effet du 01/01/2027 ainsi qu'une prestation préalable d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

Considérant les besoins définis en matière d'assurance par la communauté de communes du pays d'Apt Luberon et les communes membres intéressées,

Considérant que la communauté de communes, en qualité de coordonnateur du groupement, assurera l'organisation de la procédure, la rédaction des pièces, l'analyse et l'attribution du marché en concertation avec les communes adhérentes au groupement,

Considérant que la commission d'appel d'offre compétente est celle de la communauté de communes à laquelle sera invité un représentant de chaque commune adhérente,

Il est proposé au conseil de délibérer pour conclure une convention de groupement de commande.

L'ORGANE DELIBERANT

OUI L'EXPOSE DU MAIRE

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Approuve les termes de la convention de groupement de commande ci-annexée,

Précise que la communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement,

Autorise la maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à cette affaire.



### 13/ Convention de mise en autoconsommation collective patrimoniale

Dans le cadre des actions relatives à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la collectivité souhaite s'engager dans un dispositif innovant : l'autoconsommation collective.

L'autoconsommation est le fait de consommer soi-même, sur un même site, sa propre production d'électricité. On parle d'autoconsommation individuelle quand elle ne concerne qu'une personne (physique ou morale). L'autoconsommation peut également se faire à plusieurs. On parle alors d'autoconsommation collective. Celle-ci permet de partager une production d'électricité locale d'un ou plusieurs producteurs entre plusieurs consommateurs, constitués en personne morale et répartis sur une zone géographique limitée définie par un arrêté (sans dérogation, à ce jour, dans la limite d'un rayon de 2 km ou 20km par dérogation en zone rurale). Dans ce cadre, la commune GOULT souhaite développer le recours à l'énergie photovoltaïque en tant qu'énergie renouvelable pour des raisons environnementales (réduction des gaz à effet de serre en évitant le recours aux énergies fossiles), mais également pour assurer son indépendance énergétique (diversification des sources énergétiques, maîtrise des coûts de consommation énergétique etc.).

En développant les projets d'investissements photovoltaïques et en ayant recours à l'Autoconsommation collective (ACC), la commune peut recourir à 2 modèles d'opération, un modèle patrimonial et un modèle ouvert au tiers. Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la commune porte son choix de débiter sur le modèle patrimonial (sur les équipements municipaux). Dans ce cas, la commune est simultanément productrice, consommatrice et personne morale organisatrice de l'opération d'ACC, ce qui n'implique pas la création d'entité dédiée, permettant ainsi une mise en œuvre de l'ACC plus rapide. Dans le cadre d'une opération d'ACC, il est nécessaire de conventionner auprès d'Enedis pour définir le cadre contractuel (producteurs, consommateurs, modalités de répartition des consommations entre consommateurs...).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L2122-22,

Vu le Code de l'Energie, notamment ses articles L.315-1 et suivants ainsi que D315-1 et suivants relatifs à l'autoconsommation, et L.331-5 relatif au recours à un contrat de la commande publique pour répondre aux besoins en électricité produite à partir de sources renouvelables,

Vu l'ordonnance N° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité,

Vu l'ordonnance N° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables,

CONSIDERANT les éléments suivants :

- la commune souhaite mettre en place une installation photovoltaïque productrice à GOULT en 2025,
- lors des périodes de productions importantes, la commune pourra donc injecter la production vers d'autres biens patrimoniaux,
- la signature de ladite convention permettra par voie d'avenant, auprès d'Enedis, lors de la mise en service de prochaines installations photovoltaïques d'étendre le périmètre d'injection des productions vers d'autres consommateurs du patrimoine, et d'étendre le territoire concerné par l'ACC. D'autres projets communaux sont en cours ou en réflexion.

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : VALIDE la convention annexée à la présente délibération. AUTORISE Madame le maire à signer avec ENEDIS la convention relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale sur la commune des GOULT.



### 14/ Questions diverses

Question posée par : Éric LAUGIER demande où nous en sommes sur le dossier du centre médical à Lumières

Réponse : Madame le maire informe que le permis a été déposé et que le dossier est en cours d'instruction.

Informations fournies par monsieur Gilles ALLEMAND :

Les documents de reprise de l'aire de camping-car sont en cours de finalisation. L'autorisation finale de la préfecture au sujet de l'emplacement des caméras de vidéoprotection est en cours d'obtention.

### Conseil municipal du 30 avril 2026

**Etaient présents** : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

**Etaient absents** : Mme Sophie MOLINAS pouvoir à M. Matthieu LACAZE, Mme Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Mme Patricia DAMATO.

**Secrétaire de séance** : Françoise VIGNOLI

### 1/ Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 20 mars et 2 avril 2026

Mauricette CENCIARELLI fait remarquer l'absence des 3 voix obtenues par Monsieur LAUGIER lors de l'élection du Maire sur le compte-rendu. Elle a contacté Madame KROB à ce sujet qui lui a transmis le procès-verbal de l'élection du maire et sur lequel figure les voix de Monsieur LAUGIER. Les procès-verbaux des 20 mars et 2 avril ont été approuvés à l'unanimité.

### 2/ Les finances de Goult et le budget 2026

Le Conseil Municipal du 30 avril dernier a passé en revue les finances de Goult puis a approuvé les comptes 2025 et a adopté à l'unanimité les budgets 2026.

#### La situation financière :

Les finances de notre commune sont saines et robustes. Notre endettement est très faible (environ € 195 000 au 31 décembre 2025 et ce montant va décroître encore en 2026) et notre trésorerie disponible est assez abondante (environ € 1,7 million au 31 décembre 2025).

Cette bonne situation est la combinaison d'une gestion rigoureuse des dépenses et d'une gestion optimisée des recettes. L'excédent de nos recettes sur nos dépenses engendre des bénéfices d'exploitation dont une partie est conservée dans la section Fonctionnement et le reste est transféré à la section Investissement.

Rappelons que nos recettes sont constituées majoritairement de 3 éléments : les dotations/subventions, les impôts et les revenus locatifs.

Compte tenu de la bonne santé de nos finances mais aussi de nos réserves de trésorerie, le Conseil Municipal, sur proposition de Christine Florent, a décidé à l'unanimité de **baissier le niveau des Taxes Foncières**, tant sur le bâti que sur le non bâti. Cette baisse, d'un montant raisonnable (environ €72 000), ne fragilise aucunement notre situation financière et nous permet de continuer à engendrer un bénéfice d'exploitation.

#### Les budgets :

Rappelons que Goult a deux budgets : celui de la commune et celui du transport scolaire.

Chacun de ces budgets comporte deux sections : Fonctionnement (les recettes et les dépenses liées au fonctionnement quotidien) et Investissement (les dépenses liées à des nouveaux projets et leurs sources de financement).



### Budget de la commune :

#### I) Fonctionnement :

##### a. Recettes :

€ 2 182 520,26 répartis entre € 1 632 520,26 de recettes 2026 plus € 550 000 qui est la part du bénéfice d'exploitation 2025 que nous gardons dans cette section.

##### b. Dépenses :

€ 2 182 520,26 comprenant € 1 697 460,61 de dépenses 2026 plus € 485 059,65 qui est la part de notre bénéfice opérationnel versé à la section Investissement. Ces dépenses incluent aussi le montant total des subventions que nous allons accorder cette année à différentes associations (€ 68 830) en légère hausse par rapport à l'an passé (€ 67 000).

#### II) Investissement :

a. Recettes : € 2 289 458,16

b. Dépenses : € 2 289 458,16 dont les principaux éléments sont :

b.i. Voirie : € 332 577,76

b.ii. Acquisition de terrains : € 488 728,73

b.iii. Le Béguinage : € 270 000

b.iv. Aménagements urbains : € 387 994,47

b.v. Bâtiments communaux : € 506 296

b.vi. Centre Marie Mauron : € 180 000

Les autres investissements prévus concernent le cimetière, le parking de Lumières, les équipements sportifs, l'église Saint Sébastien...

Comme vous pouvez le constater, la Municipalité va poursuivre le financement de différents projets qui furent initiés dans le passé et va aussi en mettre de nouveaux à l'œuvre.

Certains de ces nouveaux projets figurent sur cette liste pour des raisons budgétaires même s'il est très peu vraisemblable que les montants mentionnés soient dépensés cette année (Béguinage, Centre Marie Mauron...) car des études préalables sont nécessaires au lancement des projets. Ces inscriptions au budget démontrent la volonté de la municipalité de mener ces projets ce qui est un préalable pour être éligible à des subventions.

**Le budget du transport scolaire** est plus modeste et n'appelle pas de commentaires particuliers si ce n'est que dans la section Investissement il y a un poste de € 151 803,23 correspondants à l'éventuel achat d'un nouveau car. Ce car est utilisé quotidiennement au transport d'un quinzaine d'élèves (donc un car de 30 places serait trop grand pour cette mission) mais aussi utilisé pour les sorties scolaires. Outre que le car actuel ne nécessite pas d'être remplacé, nous allons étudier la possibilité de mutualiser les utilisations de sorties scolaires avec d'autres communes avoisinantes.

a) **Fonctionnement** : dépenses et recettes s'élèvent à € 109 868,09

b) **Investissement** : dépenses et recettes s'élèvent à € 153 803,23.



### 3/ Subventions aux associations

Le tableau ci-dessous représente les demandes de subventions que nous vous proposons d'approuver pour l'année 2026. Mauricette CENCIARELLI demande pourquoi le collège de Coustellet n'a pas de subvention ; il lui est répondu qu'ils n'ont jamais envoyé leur RIB, malgré de nombreuses relances.

Gilles ALLEMAND précise qu'à ce stade, la subvention à l'association de football AVENIR Goult-Roussillon a été mise en suspens, en attendant une rencontre avec son président pour voir pourquoi ce stade, entretenu toute l'année par la commune, n'accueille aucune rencontre sportive de l'association.

À la demande d'Éric LAUGIER, le montant de la subvention au club Terre de Raid a été porté de 1000 € à 1250 €.

L'association des chasseurs de Goult demande une subvention de 2000 € que nous vous proposons d'approuver, car cette association souhaite faire plusieurs petits investissements pour maintenir la petite faune sur le territoire en semant diverses céréales et en installant des abreuvoirs.

| ASSOCIATIONS                                         | MONTANTS en euros |
|------------------------------------------------------|-------------------|
| ADMR                                                 | 0,00              |
| Anciens combattants de Goult                         | 900,00            |
| Aquilon                                              | 1800,00           |
| Cantine scolaire                                     | 25000,00          |
| Choeur Domitia                                       | 1000,00           |
| Club des loisirs                                     | 14000,00          |
| Collège Coustellet                                   | 0,00              |
| Coopérative scolaire                                 | 2500,00           |
| Cyclo tandem Vaucluse                                | 0,00              |
| DDEN Délégués départementaux Education Nationale     | 80,00             |
| Avenir Goult Roussillon (football)                   | 0,00              |
| Festival Quatuors à cordes                           | 1000,00           |
| HAPA (hébergement pour personnes handicapées)        | 800,00            |
| Judo Club                                            | 700,00            |
| La Ronde Goultoise                                   | 1250,00           |
| Luberon Terre de Raid                                | 1250,00           |
| Marché de Coustellet                                 | 100,00            |
| Moto Club                                            | 3000,00           |
| Personnel Communal                                   | 1200,00           |
| Regain (association accompagnement soins palliatifs) | 500,00            |
| Restos du cœur                                       | 1000,00           |
| Sapeurs pompiers                                     | 300,00            |
| Souvenir Français                                    | 100,00            |
| Syndicat des apiculteurs                             | 1000,00           |
| Association cercle généalogique Goult Bonnieux       | 150,00            |
| Association de chasse de Goult                       | 2000,00           |
| Tennis club de Goult                                 | 1000,00           |
| Divers                                               | 8200,00           |

Vote à l'unanimité.



### **4/ Attribution d'un logement communal au Grand Verger**

Madame le maire expose au Conseil municipal qu'un logement T3 au Grand Verger est vacant et présente la candidature d'un jeune intéressé. Le Conseil municipal décide : d'attribuer le logement T3 du Grand Verger à Monsieur BAUDRIER ENZO à compter du 1er mai 2026 ; de fixer le montant mensuel du loyer à 517€, la provision mensuelle pour charge comprenant les parties communes et les ordures ménagères à 40€ et la caution à un mois de loyer soit 517€ ; d'autoriser Madame le maire à signer le contrat de location.

*Vote à l'unanimité.*

### **5/ Attribution d'un local professionnel**

Madame le maire expose au Conseil municipal qu'un local professionnel situé 163 rue de la République est libre et présente la candidature d'une personne intéressée. Le Conseil municipal décide : d'attribuer le local professionnel situé 163 rue de la République à Monsieur PARADISI GÉRALD à compter du 1er mai 2026 ; de fixer le montant mensuel du loyer à 200€, la provision mensuelle pour charge comprenant l'eau, l'électricité et les ordures ménagères à 35€ et la caution à un mois de loyer soit 200€ ; d'autoriser Madame le maire à signer le bail.

*Vote à l'unanimité.*

### **6/ Optimisation de la circulation dans le village en vue de la saison estivale**

Madame le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la sécurité et de la fluidité de la circulation au centre et haut du village, il convient d'optimiser la circulation. Aussi, elle propose suite à une concertation avec les, résidents, les commerçants et les services municipaux d'instaurer un sens unique rue de la République, d'équiper les véhicules des riverains d'un macaron autorisant leur stationnement. Elle prévoit la mise en place de panneaux et marquage au sol conforme au code de la route et de limiter l'accès aux véhicules autorisés (riverains, service d'urgences et PMR). Les livraisons seront autorisées jusqu'à 10 heures. Elle rappelle que toute personne n'étant pas concernée par cette mesure devra garer son véhicule sur les parkings municipaux. Un arrêté municipal réglementant ces mesures sera pris et affiché.

*Vote à l'unanimité.*

### **7/ Informations diverses**

Il est distribué à la fin de la séance un document d'information sur le stationnement et la zone bleue. En effet, suite à de nombreuses constatations d'abus, ces documents seront dans un premier temps apposés sur les véhicules pour rappel puis à compter d'une date à définir, ces véhicules seront verbalisés. La signalétique va être renforcée.

Madame le maire informe le conseil municipal que l'installation des caméras est terminée et qu'il faut finaliser les conventions et prendre un arrêté de mise en service et d'information à la population. Le parking du boulodrome va être interdit aux camping-cars au moyen d'un portique limitant l'accès en hauteur car ils utilisent les toilettes publiques pour y déverser leurs eaux usées et laissent les locaux sales. Abdelkader NAIT demande s'il ne serait pas préférable de privilégier des panneaux plutôt qu'un portique. Une réflexion est en cours. Gilles ALLEMAND informe le conseil que la barrière située en haut de la rue des écoles va être changée car elle n'est plus fonctionnelle. Mauricette CENCIARELLI demande où en est le projet sur les déchets verts. Une réflexion est menée avec le SIRTOM.



### Le conseil municipal des jeunes en forme olympique

Le mercredi 17 juin a marqué la fin de l'année pour le conseil municipal des jeunes avec la journée olympique à Monteux. Organisée par l'Union sportive de l'école primaire (USEP), cette rencontre sportive a accueilli 320 élèves de l'ensemble du département dont nos sept petits Goultois.

Accompagnés par deux conseillers municipaux (Nancy Ruiz et Laurent Minel), c'est avec conviction et beaucoup d'enthousiasme que nos jeunes Liv, Giulia, Marius, Lario, Renaud, Charles et Sacha ont pu découvrir la pratique de la pétanque, du basket, du volley-ball, du tennis, de l'escrime, du cyclisme, de l'haltérophilie et du tir laser.

Un grand merci à eux pour leur participation et leur implication citoyenne. Vivement l'année prochaine pour les retrouver avec autant d'ambition et de projets pour la jeunesse de notre village. ■

Article : Laurent MINEL



### Projet de « renaturation » de la crèche intercommunale

La crèche « Le Lièvre et la Tortue » est localisée à proximité de la D900, ce qui lui confère une accessibilité intercommunale pour les familles des communes voisines. Outre le multi-accueil assuré par la structure, le site comprend également une cour extérieure, objet du projet de renaturation. En effet, malgré l'implantation du bâtiment dans un environnement rural, plusieurs questions se posent, comme l'exposition aux fortes chaleurs, le ruissellement lors de pluies intenses et la gestion de l'eau lors des périodes de sécheresse.



La cour de la crèche demeure un espace stratégique de par son utilisation pour le jeune public. Aussi, il convient de réaménager cet espace afin de le rendre perméable et ainsi de réduire les îlots de chaleur par : un changement des matériaux de revêtement, le captage des eaux pluviales en favorisant l'infiltration et la végétalisation des espaces. Un revêtement en liège sera utilisé pour rendre la surface extérieure perméable et souple afin de protéger les enfants lors d'une chute. La végétalisation aura pour objectif une meilleure répartition des espaces de repos et d'activités, l'observation de la biodiversité et un meilleur rafraîchissement de l'espace. Ce projet sera financé à hauteur de 62 % par la CAF et à 38 % par la CCPAL. ■

Article et images : extrait rapport réalisé par Atelier ESPANDI – maîtrise d'oeuvre et conseil paysagers.





### Goult installe un système de vidéoprotection

La commune de Goult a récemment mis en place un dispositif de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité sur plusieurs secteurs du village. Les caméras ont été installées sur des points stratégiques afin de surveiller les lieux les plus fréquentés comme les places publiques, les carrefours et les entrées et sorties du village. Cette installation a pour objectif de prévenir les actes de vandalisme, les cambriolages et les incivilités. Les équipements choisis sont des caméras haute définition, fonctionnant jour et nuit, reliées à un centre de contrôle sécurisé.

Seuls les services municipaux, la police municipale, la gendarmerie nationale, madame le maire et ses adjoints ont accès aux images, garantissant un usage strictement encadré et respectant la réglementation en vigueur concernant la protection de la vie privée. Avec ce nouveau dispositif, la commune souhaite améliorer la tranquillité des habitants tout en conservant le cadre de vie privilégié qui fait la réputation de notre beau village de Goult. ■



### Nouvelle circulation au village

Suite à la réunion publique du 27 mai, la municipalité a validé le projet de mise en place d'un nouveau sens de circulation pour le haut du village. En effet, depuis plusieurs années, nous constatons un important flux de véhicules qui entraîne de nombreux risques pour la sécurité des usagers.

La mise en place de «sens uniques» et de «doubles sens» dans certaines rues vise à limiter l'accès des véhicules au centre historique du village. Un macaron est fourni par la mairie à tous les résidents concernés et l'accès est autorisé, sans restriction, aux véhicules de secours. De nouveaux panneaux de signalisation ont été installés afin de guider les usagers. Vous pouvez suivre l'ensemble des informations sur ce sujet via l'application mobile «Panneau Pocket». ■



### Du côté de la mairie

La salle du conseil municipal a été rénovée afin d'accueillir, notamment, les cérémonies de mariage dans de meilleures conditions. Les travaux ont permis de moderniser l'aspect intérieur. L'objectif est d'offrir aux futurs mariés un cadre plus élégant et chaleureux pour ce moment important. Cette rénovation marque la volonté de la municipalité d'améliorer l'accueil des usagers. ■





### La Ronde Goultoise 2026 : un grand merci à tous

Les 3 et 4 mai dernier, Goult a une nouvelle fois vibré au rythme de «La Ronde goultoise». Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, 500 coureurs, 150 randonneurs et près de 100 enfants ont pris part à l'événement. Voir autant de participants réunis dans les rues et sur les chemins de notre village, partager leurs efforts, leurs sourires et leurs émotions, reste chaque année un moment particulièrement fort. Des premiers départs jusqu'aux courses enfants, cette édition a été portée par une formidable énergie sportive, les encouragements du public et l'engagement de tous.

Cette réussite est avant tout collective. Elle est celle des 45 bénévoles, des membres des Goult Rockets Runners, des partenaires, des prestataires, des exposants, des services municipaux, des habitants, des spectateurs et, bien sûr, de tous les participants. La Ronde goultoise est bien plus qu'une course. C'est un moment de dépassement, de partage et de convivialité qui rassemble toutes les générations et fait vibrer notre village. Merci à toutes et à tous d'avoir contribué à faire de cette édition 2026 un si beau moment. Rendez-vous le 2 mai 2027 pour la 5<sup>ème</sup> édition. ■

Article : Jason PASCAL - Crédit photos: Zoé Blondeel, Vincent Agnes





### Goult célèbre la musique et la jeunesse

**L**e samedi 6 juin, à la salle des fêtes de Goult s'est déroulé un événement musical et humain particulièrement attendu : le concert des jeunes musiciens du dispositif DÉMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale), un programme national porté par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

Lors de cet événement, on comptait la présence d'un public venu très nombreux et des officiels dont : Christine Florent (maire de Goult, vice-présidente de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon), Dominique Santoni (présidente du Conseil départemental de Vaucluse, vice-présidente de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon), Christelle Serre (responsable du déploiement des orchestres Démos à la Philharmonie de Paris et représentante de Gilles Delebarre, président délégué au projet Démos), Isabelle Mommessin (présidente du fonds de dotation Mommessin Berger) et Julie Rouchon (directrice du conservatoire intercommunal Pays d'Apt Luberon).

Sur le territoire du Pays d'Apt Luberon, l'orchestre DÉMOS rassemble plusieurs groupes d'enfants issus de différentes communes. Parmi eux, treize élèves de l'école de Goult ont participé activement à cette aventure artistique et éducative. Encadrés par des musiciens professionnels et des intervenants spécialisés, ils ont appris à jouer d'un instrument, à travailler en groupe et à développer leur sensibilité musicale. Et lors de

cette animation, ces enfants nous ont interprété un répertoire musical d'excellente qualité dont : « Le Chœur des bohémiennes » (extrait de La Traviata de Giuseppe Verdi) et « La marche orientale » (Carl Nielsen). Familles, enseignants, habitants du village et amoureux de la musique ont pu découvrir le talent et l'engagement de ces jeunes artistes lors d'une représentation qui a été riche en émotions. Au-delà de la performance musicale, ce concert illustre la réussite d'un projet éducatif exemplaire qui place la culture musicale au cœur du « bien vivre-ensemble ». ■

*Photos : Michel REY Directeur des affaires culturelles CCPAL - FB*





### Amitié Goult – Gueberschwihr

**A**près une année 2025 où nous avons reçu nos amis de Guéberschwihr, nous n'aurons cette année que le loto, notre assemblée générale et le repas « choucroute » comme activités. Nous vous rappelons que toutes les personnes intéressées pour avoir des liens avec l'Alsace, par le biais de notre association, sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec nous.

Cela permet d'aller de temps en temps à Gueberschwihr, chez l'habitant ou en hébergement (chambre d'hôtes ou à l'hôtel), de découvrir les festivités locales de cette belle région, de déguster les bons plats régionaux. Cela permet aussi de recevoir les Gueberschwihirois quand ils descendent nous voir, de profiter des sorties,

de repas, de rencontres ici chez nous. Pour tout renseignement, contacter la présidente, Jacqueline CHABAUD au 0652699993 ou la trésorière, Lydie MOLINAS au 0634533897. Le repas « choucroute » de l'automne, aura lieu fin septembre ou début octobre, selon la disponibilité de notre chef alsacien, Marcel METZLER. La date sera communiquée par affichage sur les panneaux municipaux et sur l'application « Panneau Pocket ».

Les habitués qui commandent à cette occasion auprès de la Maison METZLER, seront aussi avisés lors de l'envoi des bulletins de commande. Nous vous souhaitons un bel été. ■

*Article : La présidente – Jacqueline CHABAUD*

### Association Club Luberon Terre de Raid

**L**e club Luberon Terre de Raid réalise une saison exceptionnelle et porte haut les couleurs de notre territoire dans les compétitions nationales de raid aventure. Cette année, le club a obtenu pas moins de cinq podiums aux championnats de France, avec deux équipes sacrées championnes de France de raid aventure, une équipe vice-championne de France et deux équipes classées à une remarquable troisième place nationale.

Le raid aventure est une discipline sportive de pleine nature qui combine plusieurs activités enchaînées, mêlant notamment le vélo tout-terrain, la course à pied et le kayak. Ces épreuves demandent endurance, esprit d'équipe, orientation et dépassement de soi dans des environnements naturels variés. Grâce à ces excellents résultats et à leur engagement tout au long de la saison, huit jeunes du club se sont qualifiés pour les championnats du monde qui se dérouleront cet été au Canada. Une formidable récompense pour ces jeunes sportifs et leurs encadrants, qui témoigne du dynamisme et de la qualité de la formation proposée par le club. ■



*Article & photos : Luberon Terre de Raid*

### Les Gais Lurons

**U**ne belle sortie de l'amicale des retraités de Goult « Les Gais Lurons » à Carry-le-Rouet où, sous un décor de carte postale, nous avons dégusté une succulente bouillabaisse. L'après-midi, une petite visite à la savonnerie « La Licorne » à Marseille a clôturé cette jolie escapade. ■



*Article et photo : L'association*



### La cantine scolaire

L'association de la cantine scolaire de Goult est gérée par des parents d'élèves (Lyndsay, Clothilde, Jessie, Clémence et Romain). Romain Casano en est le président. Elle emploie deux cantinières, dont voici les principales fonctions:

- Élaboration des menus, selon les recommandations gouvernementales (type d'aliments, grammage, etc.)
- Préparation des repas sur place
- Service en salle
- Préparation des commandes et réception des marchandises
- Règlement des factures fournisseur
- Suivi des paiements parents de la cantine
- Entretien et ménage complet de la cuisine, salle de repas, matériel.

Elles sont accompagnées par quatre employés de mairie pour le service. Ces dernières ont pour mission d'accompagner, de surveiller et de répondre aux demandes des élèves ainsi que de faire respecter les règles de la cantine. Employées de mairie et cantinières travaillent en étroite collaboration dans le but d'améliorer le temps de repas. Il se déroule ainsi :

- 12h00 : arrivée de la classe TPS/PS/MS, (deux employées)
- 12h15 : arrivée de la classe GS/CP
- 12h30 : arrivée des classes, CE et CM (deux personnes)
- 12h45 : départ, classe TPS/PS/MS et GS
- 13h00 : départ CP/CE/CM

L'association, les cantinières, les employés et la mairie échangent constamment afin d'apporter des améliorations pour le temps des repas. L'objectif principal actuel est de faire adopter aux élèves, une bonne conduite dans le calme et le respect d'autrui, notamment, en réduisant, le volume sonore. Nous remercions l'équipe municipale pour son accompagnement, sa disponibilité et son soutien, notamment financier.

### Nous avons récemment pu :

- Remplacer du matériel vétuste
- Faire appel à des techniciens pour remettre en marche la friteuse ainsi que pour installer Internet dans la cuisine

- Achat d'un coupe frites
- Installation de porte-manteau supplémentaire.

### Nos petits succès :

- Les élèves apprennent dès leur arrivée à l'école à « goûter »
- Mise à disposition de livres pour les maternelles afin de patienter calmement dans le hall après le repas.
- Les maternelles et les CP utilisent tous les jours leur serviette de table
- Plus de fait maison, plus de variété et plus de bio.
- Mise en place de HelloAsso pour les parents afin d'effectuer les paiements de la cantine scolaire de leurs enfants.
- Plan de table pour les maternelles
- Formation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*, en français : analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise) pour les deux cantinières.

### Les objectifs :

- Diminuer le bruit
- Recherche de producteurs locaux pour les fruits et légumes
- Serviette en tissu obligatoire pour tous
- Varier le pain (plus de farines complètes, en cours avec la boulangerie de Goult).

Les cantinières s'appliquent à cuisiner pour nos enfants et réalisent leur travail avec joie et envie. Nous restons à votre disposition en cas de besoin : vous pouvez nous joindre par mail à [cantinedegoult@gmail.com](mailto:cantinedegoult@gmail.com) ou par téléphone au 0490723941.

Un grand merci à l'ensemble du personnel, aux bénévoles, aux cantinières et aux parents donateurs. ■

Article : Romain Casano





### Association des parents d'élèves



Une année scolaire qui se termine et l'APE de Goult, cette année encore, a su rester dynamique et mobilisée avec un seul objectif : rendre le quotidien scolaire de nos enfants plus agréable. Depuis plusieurs années maintenant, l'implication de nos bénévoles nous permet de soutenir financièrement les différents projets pédagogiques et les activités culturelles proposés par les enseignantes (sorties, théâtre, musée, spectacle, classe découverte...), afin de les rendre possibles.

En outre, l'APE participe également à l'achat de matériel (livres pour Noël, instruments de musique, calculatrices pour les CM2...) et œuvre aussi à proposer quatre temps forts d'animation en cours d'année :

- Halloween !
- Le carnaval !!
- La chasse aux œufs !!!
- La fête de fin d'année !!!!

Les enfants pourront profiter de jeux en bois, fournis par la compagnie Lune à l'autre et participer à différents stands qui seront tenus par les bénévoles. Ils pourront également assister à un spectacle de magie donné par Magic Animations. En outre, nouveauté pour cette année, nous avons proposé aux parents et aux enfants qui le souhaitent de prolonger la fête autour d'une soupe au pistou, préparée pour l'occasion par madame SOLLAZZO, bénévole de l'association. Pour le bonheur des enfants, une « boum » clôturera cette soirée festive. Dans le but de pérenniser nos actions, nous sommes régulièrement à la recherche de fonds et/ou de bénévoles et organisons, pour ce faire, différentes manifestations au cours de l'année scolaire :

• Vente de gâteaux et de crêpes lors du festival en soutien à la parentalité organisé par le centre

social Lou Pasquié (5 octobre 2025).

• Blé de la Sainte barbe (Novembre-décembre 2025).

• Vente de café, de thé, de chocolat chaud et de bons gâteaux, lors du Noël organisé par la cave de Lumières (14 décembre 2025).

• Vente de sapins en partenariat avec la ferme des Hautes-Terres, un producteur local. Nous remercions particulièrement Terres de Luberon pour leur aide et leur soutien. Ils nous ont donné les moyens matériels pour rendre possible cet évènement. A l'occasion du retrait des sapins, un vin chaud, un chocolat chaud et des sablés ont été proposés aux personnes qui nous ont soutenus dans cette action.

• Loto des écoles (08 février 2026). Nous remercions particulièrement l'ensemble des donateurs, car sans leur générosité, une telle manifestation ne pourrait pas s'organiser. Nous remercions également toutes les personnes qui sont venues et ont participé à cet évènement.

• Tombola de fin d'année (19 juin 2026).

Sachez que l'appui, le soutien et la participation de la municipalité de Goult, de la municipalité des Beaumettes, des parents d'élèves, des commerçants ainsi que des habitants de Goult et des villages alentours, à ces manifestations, sont essentiels pour permettre à notre association de continuer à poursuivre ses objectifs. En outre, l'organisation de ces événements nous permet également de participer à la vie du village et offre aux enfants, ainsi qu'aux familles, des temps festifs de retrouvailles et de convivialité, en dehors de l'école, pour le bonheur de tous.

Chaque année l'équipe de l'APE est amenée à se renouveler lors de son Assemblée Générale. Les bénévoles engagés continuent de se mobiliser, mais nous lançons un appel, afin d'agrandir notre équipe. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement ou rejoindre cette belle aventure qu'est l'APE de Goult, vous pouvez le faire en participant à chacune de nos manifestations, en faisant un don à l'association ou en devenant bénévoles. Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [assoparentgoult@gmail.fr](mailto:assoparentgoult@gmail.fr) ■

Article et photo : Solène RESTIER,  
présidente de l'APE de Goult.

### La cérémonie du 8 mai 1945...

#### ...par l'association des anciens combattants

L'association des Anciens combattants et victimes de guerre s'est rassemblée devant le monument aux morts pour commémorer le 8 mai 1945. Sur la place de la Libération, on notait la présence de quatre-vingt personnes et du public venu des villages voisins. Nos drapeaux étaient présents et madame le maire, Christine Florent, a lu le discours de madame la ministre des Armées. Le conseil municipal des jeunes a lu le message de l'Union fédérale. Après une minute de silence, suivi d'un dépôt de gerbes, le public a écouté l'hymne national, la « Marseillaise », ce qui a clôturé la cérémonie. Un vin d'honneur a été offert par la municipalité. ■



Article et photo : Mme J. GUITON

#### ...tournée vers la transmission

En mettant en avant les enfants du conseil municipal des jeunes, la nouvelle équipe municipale a souhaité faire du 81ème anniversaire de la victoire de 1945 un moment de transmission de l'Histoire et un vrai travail de mémoire.

C'est ainsi que Gilles Allemand, 1er adjoint au maire et correspondant Défense, a commencé par faire lecture de l'ordre du jour n°9 du général de Lattre-de-Tassigny à ses hommes de la 1ère armée française le 9 mai 1945, alors qu'il venait, le 8, de représenter la France à Berlin pour acter aux côtés des forces alliées la capitulation sans condition d'une Allemagne nazie, désormais vaincue. Ensuite, préparés et encadrés par le conseiller municipal Laurent Minel, directeur d'école, les petits élus du conseil municipal des jeunes, ceints de leur écharpe tricolore, ont lu à sept voix le message de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre, suivis avec attention par un public nombreux, les représentants de l'association des anciens combattants et victimes de guerre de Goult-Robion, les autorités et les portedrapeaux.

La cérémonie étant placée sous son autorité, il est revenu à la nouvelle première magistrate de Goult, Christine Florent, la tâche de lire le message de la ministre des armées

et des anciens combattants, Catherine Vautrin. Puis de procéder à un dépôt de gerbe au nom de la municipalité, suivi de la gerbe de l'association des anciens combattants et victimes de guerre de Goult-Robion et de celle des enfants du conseil municipal des jeunes de Goult.

On se rappellera que cette commémoration marque non seulement la reddition complète de l'Allemagne nazie mais aussi la victoire totale des alliés de la France, britanniques, américains, et soviétiques. Et surtout la fin, en Europe, de la Seconde Guerre mondiale. Pour qu'elle prenne totalement fin, il faudra pourtant attendre le 2 septembre 1945 et la capitulation officielle du Japon à la suite des tragédies d'Hiroshima et Nagasaki. ■

Article : F.-R. Cristiani, chargé du protocole  
Photo : Pierrick Sancé





Par la Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

# Le Lien

Pays d'Apt Luberon

## Le bus intercommunal itinérant de services publics

## Vient à vous !

**Accueil, écoute, conseils**

*L'assistance et l'accompagnement  
aux démarches administratives  
sont nos missions au quotidien  
pour faciliter le vôtre !*



Le Lien est un  
service piloté et proposé par  
la Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon labellisé  
Espace France Services.



**GRATUIT - CONFIDENTIEL - OUVERT  
À TOUS**

*Accédez en un seul lieu aux  
informations et services dont vous  
avez besoin !*

**À Goult - place de la Libération - 2<sup>ème</sup>  
et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 8h30 à  
12h30.**

Pensez à vous munir des documents  
dont vous avez besoin :

- Pièce d'identité.
- Identifiants et codes d'accès à vos espaces personnels.
- Carte vitale.
- RIB.
- Dernier avis d'impôt ou dernière déclaration d'impôt.
- Justificatifs de domicile de moins de six mois.
- CV.
- Certains documents spécifiques peuvent être nécessaires en fonction de la démarche.
- N'hésitez pas à contacter nos services pour en savoir plus.

## De l'information à l'accompagnement pour des démarches de la vie quotidienne !

- Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches administratives en ligne ou papiers.
- Vous avez besoin de vous renseigner sur votre déclaration de grossesse ou de connaître les démarches à effectuer après la naissance de votre enfant.
- Vous désirez immatriculer votre véhicule ou refaire votre carte grise.
- Vous voulez préparer votre retraite ou effectuer une demande de pension de réversion.

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT :

- AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON - 81, avenue Frédéric Mistral 84400 APT
- A L'ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS - 123, avenue de Lançon 84400 APT
- AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'APT - 29, place Carnot 84400 APT

06 42 21 53 28 / 06 20 25 06 77 / 07 85 10 33 80



Retrouvez le calendrier sur [www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)  
06 42 21 53 28 | 06 20 25 06 77 | 07 85 10 33 80  
04 90 04 49 70  
[lelien@paysapt-luberon.fr](mailto:lelien@paysapt-luberon.fr)



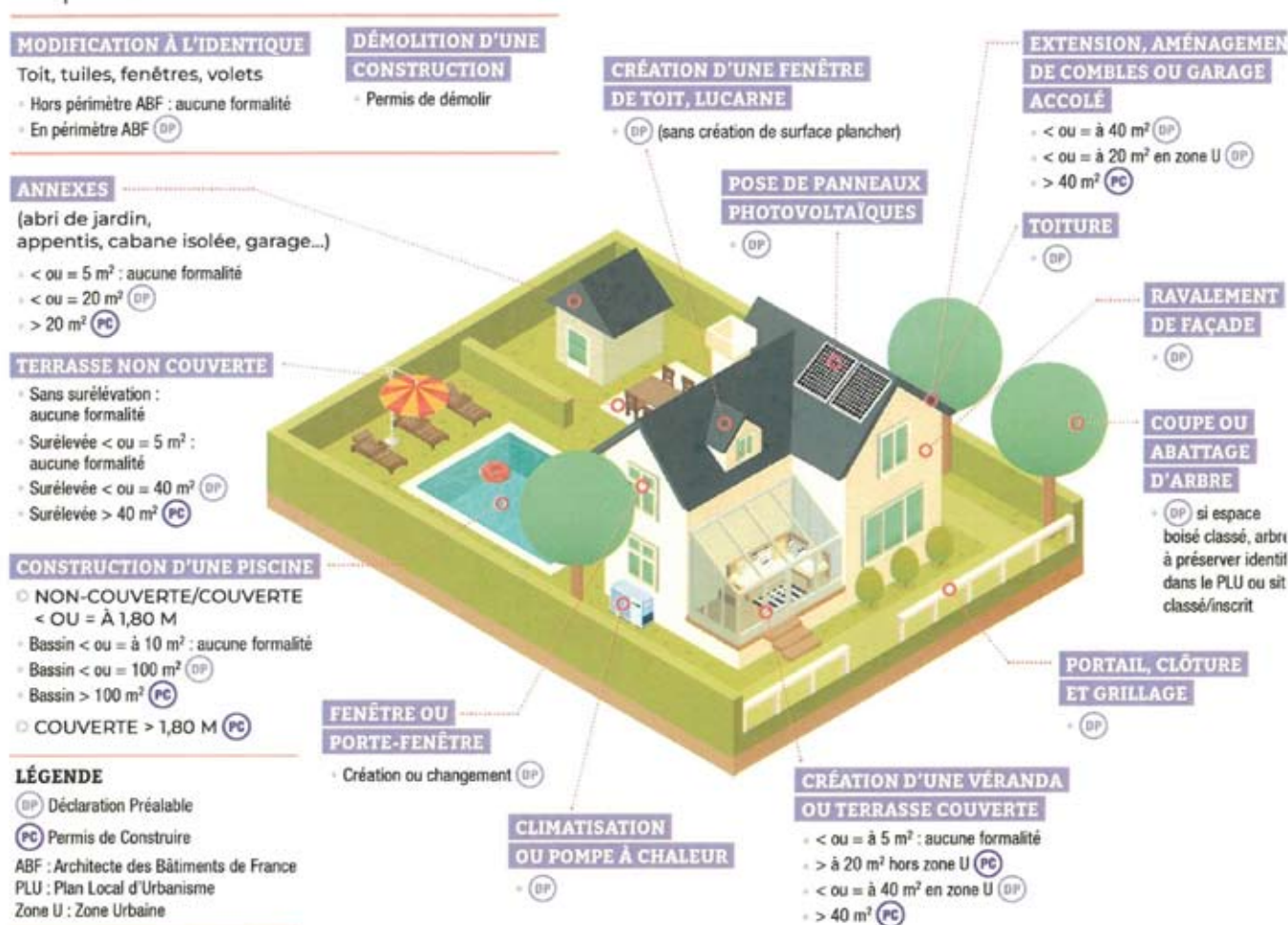
« Le Lien » est un équipement réalisé par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, labellisé ESPACE France SERVICES. Opération co-financée par l'État, la CCPAL et la Mutuelle Sociale Agricole.

### Quelle autorisation pour quels travaux ?

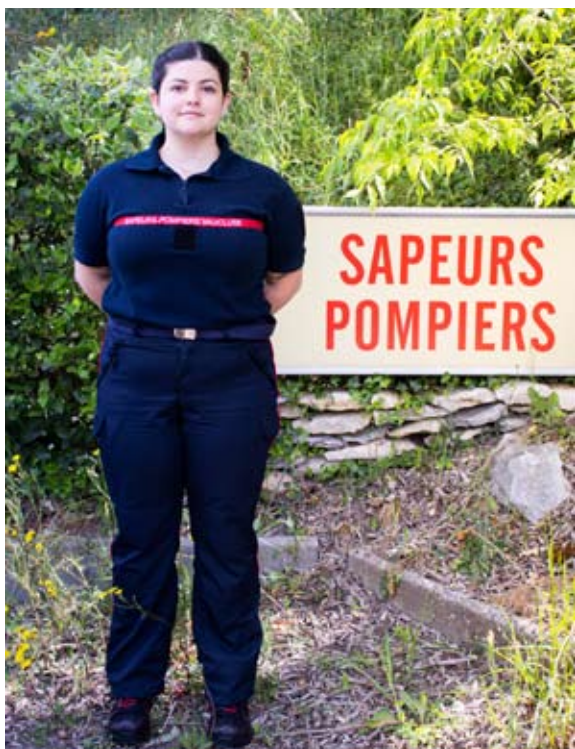
La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, nous rappelons que le recours à un architecte est obligatoire dans plusieurs situations, conformément au Code de l'urbanisme et au Code de l'architecture, notamment dans les cas suivants :

- Permis de construire pour une construction nouvelle lorsque la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Travaux sur construction existante lorsque, après travaux, la surface de plancher totale dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Établissements recevant du public (ERP) : obligation quasi systématique en raison des normes techniques et de sécurité.

L'architecte-conseil vient une fois par mois en mairie. Prenez rendez-vous directement auprès du secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16. ■



### **Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?**



**L**a sapeure Charline BOUSCARLE, 25 ans, domiciliée à Goult, est sapeur-pompier volontaire à Bonnieux depuis quelques mois. Encadrante dans la grande distribution, elle est également membre du comité des fêtes de sa commune.

#### **Pourquoi êtes-vous devenu sapeur-pompier volontaire ?**

« L'activité de pompier m'a toujours attirée et le secours aux personnes me touche particulièrement. Par ailleurs, je suis quelqu'un qui a besoin de s'engager pour la vie locale, de donner du sens et de l'utilité à ses actions. Enfin, comme je n'aime

pas la routine, mais plutôt vivre des expériences variées et me dépasser, j'ai eu envie de me lancer ce défi personnel. »

#### **Qu'est-ce qui vous plaît le plus ?**

« Ce que j'aime avant tout, c'est le côté humain de cet engagement, aussi bien envers la population, qu'entre collègues. L'esprit d'équipe et la solidarité qui existent au sein de la caserne sont vraiment appréciables. Aider les personnes dans le besoin, dans la détresse, est aussi très motivant pour moi, le soin aux autres me donne une satisfaction personnelle. »

#### **Quels conseils donneriez-vous pour devenir sapeur-pompier volontaire ?**

« Le plus important est la volonté bien sûr, la persévérance, et être prêt à donner de son temps. Surtout aussi, ne pas rester sur des à priori, des idées reçues. Être une femme n'est pas incompatible avec le fait d'être pompier par exemple, bien au contraire. De même la condition physique ne doit pas être un frein pour s'engager. Il y a bien sûr de l'activité physique, mais pas besoin d'être un sportif de haut niveau pour réussir, tous les profils ont leur place. Sur une intervention, on n'est jamais seul et les forces et faiblesses de chacun sont prises en compte. »

Si vous avez entre 17 et 55 ans, domicilié à Bonnieux, Lacoste ou Goult, si vous avez envie de vous engager au service des autres : infos et/ou candidature (CV + lettre de motivation) à [regno.d@sdis84.fr](mailto:regno.d@sdis84.fr) et accueil en caserne le dimanche de 9h à 12h. Infos complémentaires : [https://www.sdis84.fr/internet/dij\\_5744/devenir-spv](https://www.sdis84.fr/internet/dij_5744/devenir-spv) ■

*Article et photo : pompiers de Bonnieux*

### **Bon vent à nos amis goultois !**

**V**oilà 45 ans que nous sommes arrivés à Goult. La famille BREYSSE : Jacky, menuisier ébéniste, nos deux filles, Véronique et Michèle et moi, Hélène. Très vite, nous avons fait partie de la vie du village, à travers l'école, le boulot, la paroisse et la mairie. Au fil des années, il y a eu le jumelage, les veillées provençales, les mini-pastorales, les matinées « oreillettes », la chorale, le club de vélo, celui des tricoteuses... à Goult, on ne s'ennuyait jamais.

Aujourd'hui, les années ont passé. Nos filles sont parties depuis longtemps et nous partons à notre tour rejoindre Michèle dans le Gard. Nous ne pouvons dire au revoir à chacun personnellement, mais nous tenions à adresser un merci sincère à toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance et avec qui nous avons partagé tant de bons moments. Nous n'oublierons pas Goult, ni notre attachement au sanctuaire Notre-Dame-de-Lumières, ni la communauté qui nous a tant apporté. Amitiés à tous nos amis, ils se reconnaîtront. ■

*Hélène et Jacky.*



Les enfants n'ayant jamais été scolarisés à Goult doivent s'inscrire en mairie. Les parents devront fournir :

- Formulaire d'inscription
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Pour les enfants domiciliés hors de Goult (sauf Les Beaumettes) : se renseigner en mairie.

### GARDERIE DU MATIN

La municipalité de Goult organise une garderie le matin à partir de 7h30 pour les enfants scolarisés dont les deux parents travaillent.

Prix : 10€ par enfant par mois.

Inscription : à la mairie.

Pièces à fournir : attestation d'assurance responsabilité civile + formulaire d'inscription.

### ACCUEIL DU SOIR

L'accueil périscolaire est une garderie proposée par le centre Lou Pasquié de Roussillon. Elle accueille les enfants après l'école dans des locaux de la commune de Goult de 16h30 à 18h30.

Elle assure aussi des animations pour les enfants les mercredis et les vacances scolaires sous forme de centre aéré (voir modalités d'inscription auprès du centre social Lou Pasquié au 04 90 05 71 04).

### CANTINE

Les inscriptions pour la cantine scolaire se font en début d'année scolaire (des formulaires sont distribués par les instituteurs).

#### AIDE POUR CANTINE :

La mairie peut apporter une aide au paiement des tickets pour les habitants de Goult, suivant les revenus de la famille.

### TRANSPORT SCOLAIRE

#### ECOLE COMMUNALE - COLLEGE - LYCEE

Les inscriptions se feront sur le site [www.zou.mareregionsud.fr](http://www.zou.mareregionsud.fr)

Pièces à fournir :

- Photo d'identité.
- Justificatif de quotient familial de moins de trois mois.
- Justificatif de domicile.
- Copie de la pièce d'identité.

*Le secrétariat de la mairie*



Inscription au PASS ZOU ! Etudes

- ✦ La création d'un nouveau compte est nécessaire (même si vous étiez déjà abonné en 2025-2026) et doit être réalisée par une personne majeure



COMMUNE DE GOULT

### PASSAGE DES ENCOMBRANTS

Tous les derniers jeudis  
de chaque mois

Formulaire d'inscription à récupérer en mairie ou à télécharger sur [goult.fr](http://goult.fr)



#### Déchets autorisés

- Vieux mobiliers
- Canapé
- Matelas et sommier
- Electroménagers
- Vélo...



#### Déchets non autorisés

- Déchets Verts
- Déchets toxiques (produits chimiques, huile de vidange, pneu, peinture...)
- Verre, vitre et miroirs
- Palettes, carrelages, gravats, plâtre, laine de verre...



**Attention :** Seuls les objets inscrits et conformes à la réglementation seront pris en compte. Certains objets encombrants sont soumis à **des règles spécifiques** et peuvent être refusés lors de la collecte.

## HORAIRE D'ÉTÉ

Déchetteries d'Apt & Coustellet

**07h à 13h30**  
DU 1er JUILLET AU 31 AOÛT

**Fermeture :**  
Apt : uniquement le dimanche  
Coustellet : mardi & dimanche

**SIRTOM**  
DE LA REGION D'APT

[www.sirtom-apt.fr](http://www.sirtom-apt.fr) - 04 90 04 80 21



Christine Bozza

Photographies

« Peuple Vezo  
de Madagascar »

Chez Mechtild  
Place de l'Olivier  
84220 Goult

du 13 au 15 Août 2026

Horaires  
de 18h à 20h

Vernissage  
jeudi 13 Août  
à partir de 18h

[christinebozza.com](http://christinebozza.com)

La musique  
parfum de la nuit

51<sup>ème</sup> édition  
Festival de  
**Quatuors**  
du Luberon  
14 - 28 août 2026

Abbaye de Silvacane  
La Roque d'Anthéron  
Roussillon  
Goult  
Cabrières d'Avignon

billetterie 07 77 34 42 25  
[www.quatuors-luberon.org](http://www.quatuors-luberon.org)

30<sup>e</sup>  
**Fête**  
 du  


**dimanche**  
**19** juillet  
 2026

9h - 18h

**miel**

**GOULT**

Place de la Libération

**Animations  
gratuites**

tout au long  
de la journée









Syndicat des Apiculteurs du Vaucluse  
[www.apv84.fr](http://www.apv84.fr) - contact@apv84.fr

### Marché gourmand

Miels • Pollen • Gelée royale • Nougats • Pains d'épices • Sirops • Glaces • Biscuits • et plein d'autres délices

### Fabrication de nougat

Animé par Jean Silvain des Nougats Silvain à St-Didier

### EducaBeezzz

Venez découvrir une ruche et le monde des abeilles en toute sécurité derrière une vitre.

### Extraction de miel

Assistez à l'extraction du nouveau miel, « du cadre au pot en quelques minutes ».

### Food truck

Tradistreet propose ses plats cuisinés avec des produits locaux et de saison !

Impression : [imprimedi.france.fr](http://imprimedi.france.fr)  
Photos : Freepik  
Ne pas jeter sur la voie publique

Organisée par le Syndicat des Apiculteurs du Vaucluse en partenariat avec :

afa ici Vaucluse

3<sup>e</sup> EDITION

**AQUI**  
FESTIVAL / GOULT  
31 JUILLET - 1-2 AOÛT 2026

**CARTE BLANCHE À  
MOURAD MERZOUKI**

DANSE - DJ LIVE - MUSIQUE - PERFORMANCE - INSTALLATIONS

**ESPLANADE DU MOULIN**  
18 H 30 - 1 H 00

BILLETTERIE ET INFO : [www.aquifestival.com](http://www.aquifestival.com)

**OUVERTURE DES PORTES À 18 H 30 :**  
warm-up, apéro, restauration sur place

**CHAQUE SOIR : DJ Set ouverture et inter-scène**  
avec NOTAUSGANG - EXPERIMENTAL SET

---

• **Carte Blanche à MOURAD MERZOUKI** •  
DANSEUR ET CHORÉGRAPHE DE HIP-HOP ET DANSE CONTEMPORAINE

---

**VENDREDI 31 JUILLET**  
Warm-up DJ set

**LOVE**  
• Danse / C<sup>ie</sup> Voltaïk

Célébration vibrante des émotions humaines, illustrée par la grâce et l'énergie de 4 danseurs sur scène, où le mouvement devient le véritable langage de l'amour.

**THOMAS DE POURQUERY ET INSULT REASON**  
• Concert dance floor punk improvisé

Insult Reason fait vibrer le dance floor de son cocktail musical détonnant au croisement du punk, de l'électro rock et du funk, faisant une large part à la création spontanée et à l'improvisation in situ.

**MRT\_Z**  
• DJ live

Techno immersive où le groove et la rythmique rencontrent une énergie persuasive et profondément physique.

---

**SAMEDI 1<sup>ER</sup> AOÛT**  
Warm-up DJ set

**BEAUJOUR**  
• Danse / C<sup>ie</sup> Käfig

Véritable défi chorégraphique pour des danseurs hip-hop qui doivent s'approprier de nouvelles gestuelles, incarnant des personnages singuliers, loin de leurs performances habituelles.

**Müller & Makaroff**  
(Gotan Project) présentent

**ANTROPOCENO** • DJ Set

Deux féroces musiciens, mordu de tango, dont les noms résonnent comme les deux tiers de Gotan Project.

**LEONIE PERNET**  
• Concert electro pop

Un pied dans la techno, l'autre dans la chanson pop, Léonie Pernet explore les genres et les disciplines, maniant toujours un langage poétique touchant droit au cœur.

---

**DIMANCHE 2 AOÛT**  
Warm-up DJ set

**DES DANSES ET DES LUTTES**  
• Conférence dansée / C<sup>ie</sup> Dansôt

Bouziane Bouteledja conçoit un projet chorégraphique explorant l'histoire des danses au service des luttes sociales et politiques à travers le monde et celle nées de rencontres entre les peuples.

---

**POUR VOUS RÉGALER SUR PLACE, UNE OFFRE ENCORE PLUS GOURMANDE !**  
La Félicité • Le Gaullois • Restaurant La Terrasse • Restaurant la Gaudina • Hotdogs • Glaces • Buvettes  
Cuvée spéciale AQUIL Festival & Cave de Lumières

---

**BILLETTERIE : [www.aquifestival.com](http://www.aquifestival.com)**  
**TARIFS : 29 € / soir • 69 € pass 3 soirs • 12-18 ans : 19 € / soir**  
49 € pass 3 soirs • Moins de 12 ans : gratuit



### Les Journées européennes du Patrimoine 2026 à Goult

Cette année, le programme des Journées européennes du Patrimoine à Goult proposera plusieurs visites commentées par les membres de l'association Patrimoine de Goult. Les visites se dérouleront le 19 et 20 septembre 2026.

- Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14h30 à 17 h 30, et dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 : visite commentée de l'église Saint-Sébastien, son architecture, ses tableaux et ses œuvres d'art.

- Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14h30 à 17 h 30, et dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 : visite commentée de la chapelle des Hommes, ses peintures murales et son histoire.

- Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, et dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 : le moulin de Jérusalem, histoire et techniques d'un moulin provençal.

- Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14h30 à 17 h 30, et dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 : la chapelle Saint Véran, visite commentée d'une chapelle du XIIe siècle, appartenant à un prieuré, disparu depuis.

- Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14h30 à 17 h 30, et dimanche 20 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 : visite commentée du vieux village de Goult, son architecture, ses inscriptions remarquables, son histoire.

- Samedi 19 septembre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, et dimanche 20 septembre de 10h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 : le dolmen de l'Ubac, un monument funéraire en usage pendant plusieurs siècles depuis le néolithique final (environ 3300 av. J.-C.).



Un stand de l'association sera installé devant l'église Saint-Sébastien où les visiteurs pourront trouver renseignements, brochures, plans et autres informations sur Goult et son patrimoine. ■

Article et photos : L'association - tableau du XVIIIe siècle représente saint Pierre et un soldat romain, avec la palme du martyre.

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Levez les yeux ! [www.journeesdupatrimoine.fr](http://www.journeesdupatrimoine.fr) #JournéesDuPatrimoine

Logo of the French Republic, European Union, and various cultural institutions including the Ministry of Culture, the French Republic, and the European Union.



Cette année, la médiathèque municipale de Goult participe à l'opération « Cet été je lis ». En effet, le ministère de l'Éducation nationale renouvelle son opération nationale en faveur de la lecture des jeunes, « Cet été je lis », du 1er juin au 31 août 2026. À l'heure où les écrans prennent de plus en plus de place dans nos vies, « Cet été je lis » ambitionne de donner à chaque élève l'envie d'ouvrir un livre hors cadre scolaire, de lui (re)donner le goût de la lecture et d'accompagner les parents en leur donnant des clés pour faire lire leur enfant.

Le ministère de la Culture accompagne de longue date les collectivités dans le développement de la lecture des jeunes et soutient aussi « Cet été je lis ». La réussite de cette opération de lecture estivale repose sur un partenariat étroit avec les bibliothèques de lecture publique.

À la médiathèque municipale, une sélection d'une vingtaine de nouveautés sera à la disposition du jeune public tout au long de l'été. ■

### **STOP à la tyrannie des réseaux sociaux : Bien les comprendre / Mieux les gérer (documentaire)**

de Céline Cabourg (auteur), Dume (illustrations) - Ed. Bayard jeunesse - DL 2025 - 72p.

Un livre à destination des plus de dix ans dont l'objectif n'est pas de dire « stop aux réseaux sociaux », mais plutôt de les aider à comprendre par eux-mêmes que certains aspects des réseaux sont néfastes pour eux, et leur donner des outils et des pistes afin de mieux les gérer au quotidien et ne pas en dépendre. L'autrice propose des quiz, des tests, des jeux pour que les ados s'emparent avec plaisir de son livre, et découvrent de façon ludique, notamment grâce aux illustrations de Dume, ce qui se trame du côté de leurs réseaux préférés. Décrocher son nez du smartphone et des réseaux, c'est possible ! ■



### **La fille roi du pays maudit (roman fantasy)**

de Catherine Doyle (auteur), Éric Moreau (traduction) - Ed. Bayard jeunesse - DL 2025 - 352p.

Alors qu'Amy et Liam passent leurs vacances chez leur grand-mère, au Connemara, ils découvrent l'entrée d'un monde magique : Tír na nÓg, la Terre de l'éternelle jeunesse. Mais très vite le rêve tourne au cauchemar : Liam se fait enlever par des cavaliers sans têtes, tandis qu'Amy est capturée par des apprentis guerriers. Alors que la magie noire gagne en puissance dans le monde celtique, Amy arrivera-t-elle à sauver son frère à temps ? ■



### Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16  
Médiathèque (agence postale communale)  
04 90 72 38 58  
Ecole primaire 04 90 72 21 36  
Ecole maternelle 04 90 72 27 02  
ADMR (aide à domicile en milieu rural)  
09 78 04 50 52 (ne pas hésiter à laisser un message)  
- mail : [cvergier@admr84.org](mailto:cvergier@admr84.org)  
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84  
Renseignements Administratifs 39 39

### France Travail d'Apt

461, voie Domitienne 84400 Apt - Tél. : 3949 - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### Transports scolaires

Pour le collège du Calavon 04 90 74 20 21  
Pour Cavaillon 04 90 78 17 71

### Société protectrice des animaux Isle-sur-la-Sorgue

04 90 38 07 89  
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

### Services médicaux

Ambulances (Beaumettes) 04 90 04 75 37  
Docteur NAHON 04 90 71 90 23  
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67  
Cabinet d'infirmiers 06 85 82 90 73  
Naturopathe MAZZOLINI 06 56 86 72 04  
Orthophoniste PUCCI 07 69 36 16 20  
Ostéopathe RITZENTHALER 07 79 90 62 70  
Pharmacie 04 90 72 31 16  
Psychologue RINIE 06 08 15 95 70  
Psychanalyste PARADISI 06 60 38 91 28

### Numéros d'urgence

SAMU : 15 - Police : 17 - Pompiers : 18  
Appel d'urgence européen : 112  
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)  
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236  
Allo Enfance maltraitée : 0 800 05 41 41  
Croix Rouge écoute : 0 800 858 858  
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13  
Syndicat des eaux/Suez Cavaillon 09 77 408 408  
EDF - GDF Avignon 0810 084 084  
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00  
France Télécom dérangements 10 13

### Déchetteries :

#### de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 7h à 13h30 fermée le mardi et dimanche (horaires d'été du 1er juillet au 31 août).  
Tél. : 04 32 52 00 98.

#### d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 7h à 13h30 fermée le dimanche (horaires d'été du 1er juillet au 31 août).  
Tél. : 04 90 04 03 95

### SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 Apt cedex  
Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)  
[contact@sirtom-apt.fr](mailto:contact@sirtom-apt.fr)

<http://www.sirtom-apt.fr/>

Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

### Informations économiques :

#### Indice de référence des loyers

Au premier trimestre 2026, l'indice de référence des loyers s'établit à 146,60. Sur un an, il augmente de 0,78%. Mise à jour du 15 avril 2026.

#### Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 1er juin 2026, le smic horaire brut est de 12,02 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.823,03 euros.



### Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ



1

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

2

Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3

Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



 Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal. Aussi les familles ne souhaitant pas faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone. Merci de votre compréhension.

### Nos joies,

#### Naissances :

DOGRU Yakup ..... 24 mars 2026 à Cavaillon

#### Mariage :

NOGUÈS Matthew et TARUSSIO Mélissa-Charlotte ..... 25 avril 2026

BASTELICA Matthieu et MAUREL Céline ..... 23 mai 2026

### Nos peines,

#### Décès :

TESTANIERE Jean ..... 13 décembre 2025

BOUNOT Jacky ..... 29 décembre 2025

NADIM Eva ..... 01 janvier 2026

MOULARS Brigitte ..... 24 janvier 2026

SALVADOR Christiane ..... 24 février 2026

MIGLIORINI née DEFLAUX Isabelle ..... 13 mars 2026

KRAUSE née PECH Helga ..... 26 mars 2026

ALLEXANT Jean-Luc ..... 27 avril 2026

COUDERC née BOUSCARLE Yvette ..... 15 mai 2026

MARCHESELLI Catherine ..... 21 mai 2026

BERTALOT née CENCIARELLI Alba ..... 14 juin 2026

GUERINONI - CASANO Geneviève ..... 19 juin 2026

FLORENT Edmond ..... 24 juin 2026

*Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.*

# Les services publics



## Commune de Goult

Coordonnées des services

### Mairie de Goult

31 place Jean Moulin - 84220 Goult

Tél. : 04 90 72 20 16

ouverte au public le lundi, mardi, jeudi  
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00.

**service secrétariat général**

[accueil-goult@orange.fr](mailto:accueil-goult@orange.fr)

**service comptabilité**

[compta-goult@orange.fr](mailto:compta-goult@orange.fr)

### Permanences

Maire, adjoints et la responsable du C.A.S, uniquement  
sur rendez-vous, contactez le secrétariat de la mairie

au 04 90 72 20 16.

### Médiathèque municipale (agence postale communale)

24 passage Guy Guiton - 84220 GOULT

Tel. : 04 90 72 38 58

[maisondevillage344@orange.fr](mailto:maisondevillage344@orange.fr)

ouverte au public du mardi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le samedi de 8h30 à 11h30 (*fermée en juillet et août*).

